

***l'indépendance
la différence***

**ABANDON
DE LA RÉFORME
DES RYTHMES SCOLAIRES**

**ABROGATION
DES DÉCRETS
PEILLON ET HAMON**

**NOUS VOULONS
RESTER
DES ENSEIGNANTS
FONCTIONNAIRES D'ÉTAT**

**NOUS NE VOULONS PAS
ÊTRE PLACÉS
SOUS LA TUTELLE
DES MUNICIPALITÉS**

4 votes

CTM

Comité Technique Ministériel
liste nationale
FNEC FP-FO conduite par
Jacques PARIS
Christian LAGE

CAPN

**Commission Administrative
Paritaire Nationale**
liste nationale SNUDI-FO
conduite par
Catherine DELARUE
Véronique MAURY

CTA

Comité Technique Académique
liste académique

CAPD

**Commission Administrative
Paritaire Départementale**
liste départementale
SNUDI-FO

***Pour un syndicalisme revendicatif
indépendant, interprofessionnel***

**votez et faites voter
FORCE OUVRIERE**

***le syndicat qui défend le statut
au plan national comme
au plan départemental***

- **FO** rejette l'austérité qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

- **FO** revendique l'abandon du pacte de responsabilité qui prévoit 50 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques et 40 milliards d'allègement de charges pour les entreprises.

- **FO** revendique l'augmentation générale des salaires, assez du blocage des salaires qui entraîne une perte de notre pouvoir d'achat.

- ▶ Augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et 50 points d'indice pour tous ;
- ▶ Augmentation du taux de passage immédiat à 7% pour la hors classe ;
- ▶ ISAE à 1200 € pour tous, sans exception.

- **FO** dénonce la mystification que représente la « création des 60 000 postes » et exige la création des postes nécessaires.

Avant d'annoncer « plus de maîtres que de classes », il faut que le ministre :

- ▶ assure qu'il y ait autant de maîtres que de classes ;
- ▶ rétablisse en urgence les 5 000 postes de RASED supprimés depuis les décrets Darcos et tous les postes dans l'A.S.H. ■

NOUS VOULONS RESTER FONCTIONNAIRES D'ÉTAT, NON À LA TERRITORIALISATION

- **FO** revendique l'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires.

Non à la confusion entre le scolaire et le périscolaire, au Projet éducatif territorial (PEDT), à l'augmentation du temps de présence et à la généralisation du travail le mercredi...

FO a voté contre le décret Peillon au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier 2012.

- Non à l'annualisation de notre temps de travail

Abrogation du décret du 20 août 2014 remettant en cause les 24 heures d'enseignement hebdomadaire pour les remplaçants et les enseignants sur postes fractionnés.

Non aux 108 heures annualisées ! ■

NOUS VOULONS RESTER ENSEIGNANTS ET CONSERVER NOS GARANTIES STATUTAIRES

- Création des postes aux fonctions statutaires clairement définies, non aux postes à profil et aux postes réservés

- Non à l'école du socle qui, avec ses conseils école-collège et ses échanges de service, remet en cause nos obligations de service statutaires.

FO a voté contre la loi de Refondation au Conseil Supérieur de l'Éducation du 14 décembre 2012.

- Respect du droit :

- ▶ aux mutations interdépartementales qui deviennent une exception ;
- ▶ au mouvement intradépartemental menacé par la multiplication des postes à profil ;
- ▶ au temps partiel remis en cause par les décrets Peillon/Hamon.

FO a multiplié les délégations au ministère pour défendre des centaines de dossiers de mutation.

- **FO** a obtenu que la prérentrée 2014 soit différée au 1^{er} septembre sans rattrapage.

Non à la prérentrée le 28 août 2015 et au rattrapage d'une journée déjà travaillée.

- Abrogation de la mastérisation, rétablissement d'une véritable formation professionnelle initiale à temps plein

FO a voté contre au Comité Technique Ministériel du 28 mai 2009. ■

**Pour l'action déterminée,
pour obtenir l'abandon de la
réforme des rythmes scolaires
et défendre
en toutes circonstances
les droits statutaires.**

**votez et faites voter
FORCE OUVRIERE**